

REGLEMENT LA DIONYSIENNE-9 MARS 2025

Les épreuves : Deux épreuves sont au programme de la journée :

Course réservée uniquement aux femmes et aux filles

- 10 km (classement et chronométré)
- 5 km marche
- gratuit pour le 10 km course.
- Gratuit pour le 5 km marche (sans classement et chronométrie)

Pour le 10 km, Lors de l'inscription devra être présentée une licence FFA (Compétition, Athlé-Running, Athlé Entreprise, Pass Running) en cours de validité ou une attestation indiquant que la personne a réalisé le « parcours prévention santé » datant de moins de 3 mois via <https://pps.athle.fr>. Peuvent s'inscrire toutes les personnes nées en 2009 et avant.

Clôture des inscriptions le 20 janvier 2025. Le nombre limite de participants pour le 10 km officiel est de 950 coureurs et de 1600 pour le 5 km et 350 marmays pour la marmay dionysienne run

L'organisation se réserve donc le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite si ce quota est atteint. Pas d'inscription le jour de la course. L'inscription sera validée si le dossier est complet et le règlement acquitté.

Toute inscription est ferme et définitive.

Dossards : Le retrait des dossards sera possible le samedi 8 mars 2025 de 9h à 17h au gymnase de champ fleuri dans la salle de badminton. Pas de remise de dossards le dimanche 9 Mars. Il n'y aura pas d'inscriptions possibles lors de ces moments.

Départ et horaires : Les départs auront lieu sur le stade marc Nasseaux à champ fleuri (Piste d'athlétisme) le dimanche 9 mars 7H30 pour le 10 km, à 7H40 pour le 5 km et à 10H pour les marmays filles

Le parcours : Voir le plan

Arrivée / Chronométrage : L'arrivée se situe sur le stade Marc Nasseaux à champ fleuri, les participants entrent dans le stade par le portail de secours et réalisent un quart de tour sur la piste avant de franchir la ligne.

Le classement est assuré par un système de chronométrage électronique « TOPCHRONO.RUN Chaque dossard est équipé d'une puce pour le 10 km. Il devra donc être épinglé sur le torse du coureur, de manière visible et non plié.

Ravitaillement : Un ravitaillement sera présent au 5ème km au niveau du skate Park ainsi qu'à l'arrivée.

Vestiaires / Sanitaires : Des toilettes sont disponibles à proximité du stade et du gymnase de champ fleuri

Tee shirts : un tee shirt vous sera donné à la remise des dossards, obligation de le porter lors de l'épreuve du 10 km et du 5 Km.

Récompenses : Chaque arrivante se verra remettre une médaille finisher

Récompenses aux 3 premières femmes de la course (classement au scratch) : • 1er = trophée/ 2ème = trophée / 3ème = trophée

Récompenses marche : Pas de récompenses (juste médaille finisher pour tout le monde)

Assurance : Souscrite par les organisateurs pour leur responsabilité civile. Le service médical sera assuré par les organisateurs.

Droit à l'image : Les concurrents, une fois engagés, autorisent l'organisation à utiliser leur image durant et après l'épreuve. Si toutefois ceux-ci ne souhaitent pas que leur image soit utilisée, ils devront le faire savoir à l'organisation. Obligations liées à la loi Informatique et Libertés :

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite «Informatique et libertés», chaque organisateur de courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve, sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme et celui de leur partenaire (webservices)